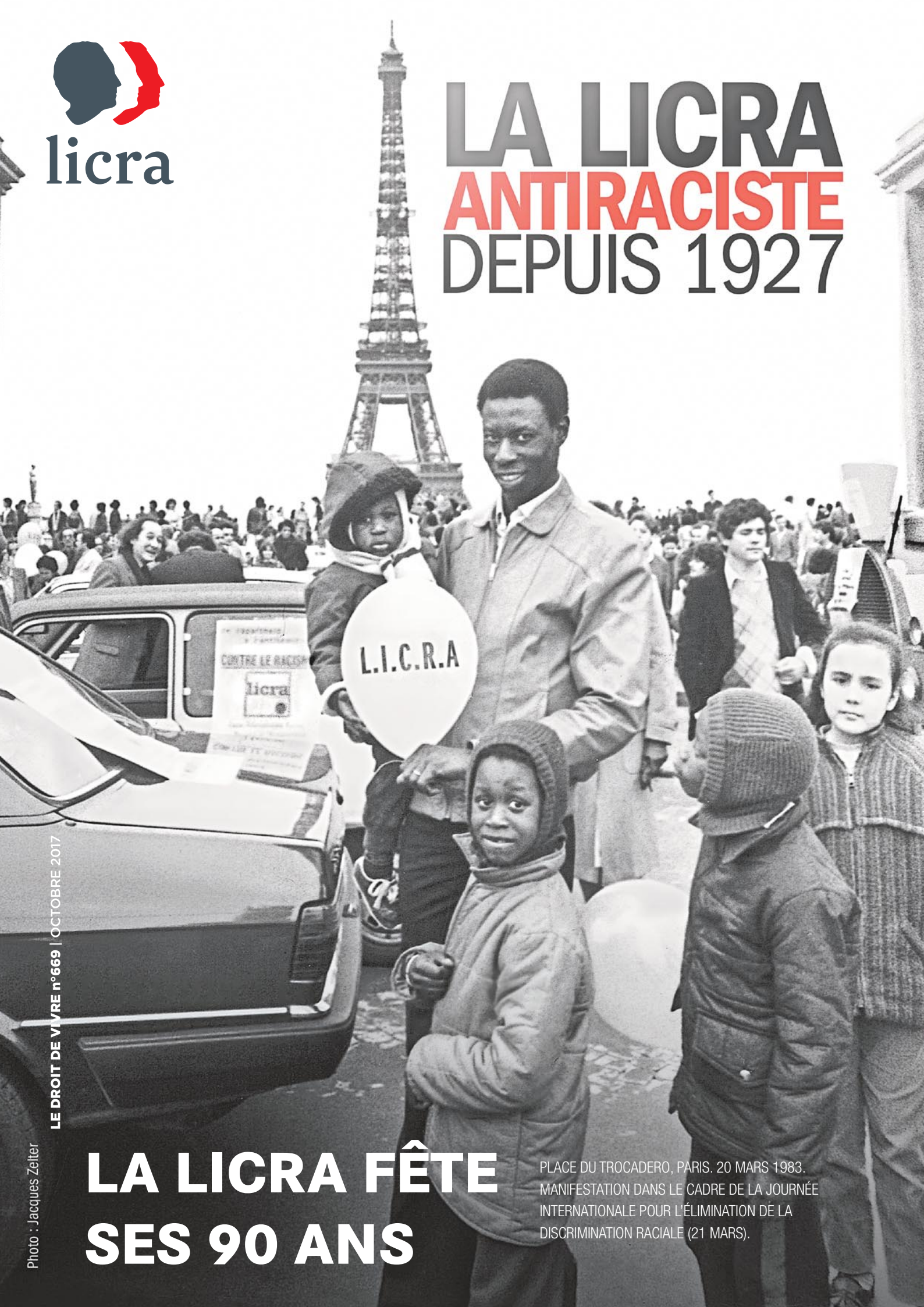




LA LICRA ANTIRACISTE DEPUIS 1927



L.I.C.R.A.

CONTRE LE RACISME

licra

LE DROIT DE VIVRE n°669 | OCTOBRE 2017

Photo : Jacques Zelter

LA LICRA FÊTE SES 90 ANS

PLACE DU TROCADERO, PARIS, 20 MARS 1983.
MANIFESTATION DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE
INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA
DISCRIMINATION RACIALE (21 MARS).

ALAIN JAKUBOWICZ / Président de la Licra



La Licra, antiraciste depuis 1927

L'idée de la Licra est née le soir du 26 octobre 1927, à l'issue du délibéré du procès de Samuel Schwartzbard, jugé pour l'assassinat de Simon Petlioura, considéré alors comme responsable de nombreux massacres de Juifs en Ukraine.

A la Brasserie Marianne, située près de la place Blanche à Paris, Me Henry Torrès, qui venait d'obtenir son acquittement – et, en vérité, la condamnation de l'antisémitisme –, décida de réunir autour de lui plusieurs camarades pour aller plus loin et former une association de lutte contre la haine des Juifs.

L'histoire de la Licra est marquée par la permanence. Les temps changent, le monde évolue, mais les ferments de la haine produisent toujours les mêmes effets. L'antisémitisme subi par nos fondateurs est toujours le même, emportant pour les mêmes raisons les enfants d'Izieu en 1944 et les enfants de Toulouse en 2012. C'est toujours cette « lèpre raciste », pour reprendre une expression chère à Jean Pierre-Bloch, qui a emporté dans la Seine les Algériens, le 17 octobre 1961, et Brahim Bouarram, le 1^{er} mai 1995.

En février 1932, Bernard Lecache écrivait un éditorial dont le titre allait donner son nom à notre journal : « *Nous réclamons le droit de vivre.* »

Je pourrais aujourd'hui reprendre ce texte sans en retrancher une seule phrase, tant les mots d'hier évoquent avec la même force nos maux d'aujourd'hui. Les immigrés et les réfugiés, de l'entre-deux-guerres ou d'aujourd'hui, doivent toujours affronter les mêmes épreuves et le même rejet pour accéder à un logement ou trouver un travail. La couleur de peau se paie toujours, malheureusement, au même prix.

La force de notre association, c'est d'avoir compris, dès les origines, que le combat contre le racisme et l'antisémitisme ne serait jamais gagné pour toujours et qu'il exigeait que des veilleurs s'attachent à toute heure et en tous lieux à ne pas laisser s'éteindre les idéaux des Lumières.

Nous sommes aujourd'hui les héritiers de cette tradition. Vigies hier, lanceurs d'alerte aujourd'hui, nous partageons toujours ce même dessein fraternel et républicain. C'est la seule alternative au chaos de haine qui ne cesse de ressurgir.

A 90 ans, la Licra est une vieille dame qui n'a perdu ni son âme, ni sa résolution, ni sa capacité à agir pour faire reculer ceux qui transforment les racines en races, les identités en identitaires, la nation en nationalisme, le peuple en populisme et les communautés en communautarisme. ●

« LA FORCE DE NOTRE ASSOCIATION, C'EST D'AVOIR COMPRIS, DÈS LES ORIGINES, QUE LE COMBAT CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME NE SERAIT JAMAIS GAGNÉ POUR TOUJOURS. »

D'abord Ligue contre les pogroms, elle devient rapidement la Licra et, en dépit de son acronyme, affiche très tôt dans son objet « *la lutte contre le racisme et l'antisémitisme* ».

Depuis lors, notre association a été de tous les combats pour faire reculer la haine de l'autre, en France et bien au-delà : contre le nazisme, aux côtés des réfugiés victimes de l'hitlérisme, du fascisme, du franquisme ; en soutien aux Noirs américains, aux Juifs soviétiques ; dénonçant l'apartheid ; engagée contre les métamorphoses de l'antisémitisme – négationnisme et antisionisme ; pionnière de la défense des victimes des crimes contre l'humanité ; résolument attachée aux droits des immigrés et des minorités ; activiste de la lutte contre la haine sur Internet ; opposante aux dérives identitaires et communautaristes ; attachée à la laïcité : la Licra peut s'honorer d'être toujours mobilisée là où l'universalisme l'appelle.

LA LICRA FÊTE
SES 90 ANS / DDV
n°669 / octobre 2017

- Fondateur : Bernard Lecache
- Directeur de la publication : Alain Jakubowicz
- Directeur délégué : Roger Benguigui
- Rédacteur en chef : Antoine Spire
- Comité de rédaction :

- Alexandra Demarigny, Isabelle Kersimon, Justine Mattioli, Stéphane Nivet, Monique Ollier, Ourida Sayad, Claude Secroun, Mano Siri
- Coordinatrice rédaction : Mad Jaegge
- Editeur photo : Guillaume Krebs

- Maquette et réalisation : Micro 5 Lyon.
- Sté éditrice : Le Droit de vivre 42, rue du Louvre, 75001 Paris Tél. : 01 45 08 08 08 E-mail : ddv@licra.org
- Imprimeur : Riccobono Offset Presse

Les propos tenus dans les tribunes et interviews ne sauraient engager la responsabilité du « Droit de vivre » et de la Licra. Tous droits de reproduction réservés ISSN 09992774 CPPAP : 1115G83868

“La Licra, antiraciste depuis 1927”

A l'occasion de ses 90 ans, la Licra, en collaboration avec l'historien Emmanuel Debono, vous proposera, en 20 dates et 5 parcours, une exposition inédite sur la permanence de ses combats.

Stéphane Nivet

EXPOSITION

« La Licra, antiraciste depuis 1927 »

293, avenue Daumesnil, 75012 Paris.

L'exposition composée de nombreuses archives parfois inédites, elle sera présentée en avant-première lors de nos universités d'automne, qui se tiendront au Havre du 13 au 14 octobre, puis au Musée national de l'histoire de l'immigration, au Palais de la Porte Dorée, à Paris, lors de la journée du 9 décembre, à l'occasion d'un colloque portant sur l'actualité de nos combats. Cette exposition sera accompagnée d'un film qui reviendra sur 90 années de mobilisation pour les valeurs de la République.

La Licra en 5 parcours thématiques

- « Le droit de rire, l'antisémitisme par la caricature ». Retour sur les meilleurs dessins publiés dans le « *Droit de vivre* ».
- « La Licra s'affiche ». 90 ans de « propagande et de communication ».
- « Imprescriptible ». La Licra et les crimes contre l'humanité.
- « Les réfugiés, aux sources de l'antiracisme ».
- « Le panthéon de la Licra ». 90 ans de comité d'honneur.

26 octobre 1927. Le procès Schwartzbard : naissance d'un combat.

Henry Torres et Bernard Lecache se saisissent de cette affaire pour dénoncer les pogroms et le développement de l'antisémitisme en Europe. A leurs côtés, Albert Einstein ou encore Joseph Kessel portent la création de la Licra.

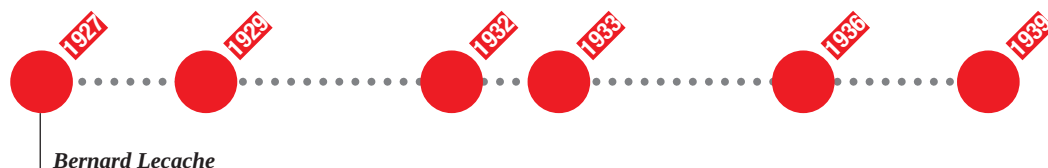
1929. La Licra se définit : « *Notre doctrine, c'est la conscience, notre programme c'est la justice* » (Lazare Rachline).

Février 1932. Le « *Droit de vivre* », naissance d'un journal antiraciste. « *Organe officiel* » de la Licra, puis de la Licra, ce journal est le plus ancien média antiraciste du monde, ayant vu ses colonnes honorées par les plus grandes signatures.

1933. La Licra s'engage contre Hitler. La mobilisation des militants antiracistes est totale devant la montée du nazisme.

26 avril 1936. L'antiracisme comme programme électoral. Après le choc du 6 février 1934, la Licra s'engage aux côtés du Front populaire. Plusieurs parlementaires deviendront « les députés du Droit de Vivre ».

21 avril 1939. Le décret-loi Marchandeau : l'antiracisme dans la loi. La Licra obtient du gouvernement la mise en place de la première législation antiraciste. Abrogée par Vichy, elle sera réintroduite par le général de Gaulle dès 1944.



Bernard Lecache, 1927-1968



Journaliste, né en 1895, décédé en 1968, il est le fils d'émigrés russes qui obtiennent la naturalisation en 1905.

Bon élève, il passe par les lycées Lavoisier et Louis-le-Grand, avant d'intégrer l'EHESS et la Sorbonne.

Attiré d'abord par la doctrine communiste, il s'en éloigne dès les années 1920 ; ses prises de position lui valent son exclusion du Parti en 1922. Il rejoint la SFIO et travaille pour plusieurs titres de presse : « *La Volonté* », « *le Quotidien* », « *L'Œuvre* » ou « *Marianne* ».

L'exécution du génocidaire Simon Petlioura par Samuel Schwartzbard, en 1926, marque un tournant dans la vie de Bernard Lecache : défenseur de Schwartzbard, il crée en 1927 la Ligue Internationale contre les pogroms, qui devient en 1929 la Ligue

Internationale contre l'Antisémitisme (Licra), puis Licra en 1979⁽¹⁾. Il la préside jusqu'à sa mort.

Militant et démocrate convaincu, Bernard Lecache défend, déjà à l'époque, l'idée que la lutte contre le racisme et l'antisémitisme transcende les étiquettes politiques ou les confessions religieuses.

Il a porté l'action de la Licra pendant la Seconde Guerre mondiale et a milité avec ferveur contre le négationnisme et pour l'existence d'Israël après la guerre.

Bernard Lecache est également à l'origine, en 1932, du « *Droit de vivre* », le plus ancien journal antiraciste du monde. **Justine Mattioli**

1. Emmanuel Debono : « *La nécessité de rajouter le R de racisme à l'acronyme est perçue dès 1934 par le Comité central de la Licra, qui doit notamment faire face aux défis du racisme hitlérien. Pour des raisons de commodité, il est néanmoins décidé de conserver le titre de Licra, alors que l'on rencontre fréquemment l'appellation « Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme » sur les lettres officielles. Il faudra attendre 1979 pour que le changement de nom soit officiel* » (« *Les Origines de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme* ». Licra.)

CHRONOLOGIE

26 août 1940. « Rien n'est fini » (Bernard Lecache). Dans le journal « *Marianne* », alors que la France a capitulé, le président de la Lica invite ses compatriotes en plein désarroi à ne pas céder au renoncement.

12 octobre 1944. Repartir à zéro. Après le choc causé par la Seconde Guerre mondiale, la Lica se réunit de nouveau, se reconstruit et reprend le combat né avant-guerre, dans un contexte où la haine raciale n'a cessé de se développer.

28 décembre 1953. Joséphine Baker, ambassadrice antiraciste. Star du music-hall, résistante, cette artiste entame sous le patronage de la Lica une tournée mondiale contre le racisme et pour la défense des droits civiques des Noirs américains.

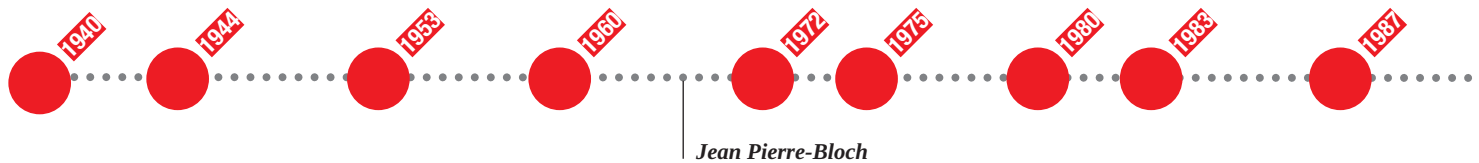
21 mars 1960. La Lica contre l'apartheid. La politique ségrégationniste de l'Afrique du Sud mobilise les militants antiracistes, qui interpellent les pouvoirs publics et appellent au « boycottage » des produits sud-africains.

1^{er} juillet 1972. La loi Pléven : extension du domaine de la lutte antiraciste. Grâce à la mobilisation de la Lica, et notamment de Gaston Monnerville, la France affermit sa législation contre le racisme et l'antisémitisme, et permet aux associations d'être parties civiles.

24 septembre 1975. Pour la défense des juifs d'URSS. La situation des *refuznik* bouleverse l'opinion, et la Lica organise, à l'Ouest, la mobilisation pour que les juifs d'Union soviétique puissent émigrer librement.

3 octobre 1980. L'antisémitisme tue en France, rue Copernic, lors d'un attentat perpétré contre la synagogue de l'Union libérale israélite de France. Jean Pierre-Bloch dénonce le retour d'un antisémitisme qui, sans doute pour la première fois depuis 1945, a tué sur le sol français.

15 octobre 1983. La Licra en marche contre le racisme « anti-arabe ». Après la percée du FN lors des municipales du printemps, la Licra participe à la mobilisation nationale contre le développement



Jean Pierre-Bloch, 1968-1993



Homme politique socialiste, journaliste, résistant et militant antiraciste, né en 1905 et mort 1999. Sa carrière politique débute en 1934 dans le département de l'Aisne (02). Il commence par être élu conseiller général dans le canton de Marle (02). En 1935, il est adjoint au maire de Laon,

puis, en 1936, il est le plus jeune député du Front populaire. En 1937, il entre au comité directeur de la Lica. Pendant la guerre, il s'engage tôt dans la Résistance. Quand il est élu président de la Lica, en 1968, il rend tous ses mandats électoraux, convaincu par l'importance de laisser la politique hors du champ d'action de l'association. Le siège de la Licra se trouve alors au 40, rue de Paradis, dans le 10^e arrondissement. Son fils Claude se souvient très bien de l'une de ses phrases : « *Vous faites de la politique sur le trottoir avant de monter à la Licra.* » « *Il y avait à la Licra tous les représentants religieux – comme Hamza Boubakeur, le père Riquet ou Jacob Kaplan (grand rabbin de France) –, et beaucoup de représentants politiques de droite et de gauche. Cela faisait la grande fierté de mon père* », explique Claude Pierre-Bloch. C'est l'époque « faste » de la Licra, qui mobilise des centaines de milliers de personnes lors de grandes manifestations. Au terme de sa présidence, Jean Pierre-Bloch devient président d'honneur. Ultime action de cet humaniste engagé : en 1998, à l'âge de 93 ans, il est un témoin à charge au procès de Maurice Papon. **J.M.**

Pierre Aidenbaum, 1993-1999



Homme politique né en 1942, membre du Parti socialiste, Pierre Aidenbaum est maire du 3^e arrondissement de Paris depuis 1995. Avant de se lancer dans la politique, il dirige une entreprise de mode qu'il a lancée et développée

en 1968 dans le 3^e arrondissement. Il est très tôt happé par le militantisme : c'est à 13 ans, avec son père, qu'il rejoint la Licra. Il adhère au Parti socialiste en 1971 et y fait ses premières armes politiques. Très attaché à son arrondissement et connaissant parfaitement la ville de Paris et ses problématiques, il est réélu maire sans discontinuer. Fervent défenseur des droits de l'homme, il est membre de la Commission nationale des droits de l'homme depuis 1992. Pierre Aidenbaum ouvre volontiers et régulièrement les portes de la mairie du 3^e à la Licra pour ses actions de terrain et ses conférences. **J.M.**

du racisme à l'égard des immigrés Maghrébins.

13 septembre 1987. Le poison négationniste. Les propos de Jean-Marie Le Pen sur les chambres à gaz donnent à la négation de la Shoah une visibilité médiatique inédite. La Licra, grâce au travail de Bernard Jouanneau, œuvre alors à la mise en place de ce qui deviendra la loi Gaysot.

Juin 1993. La Licra contre les lois Pasqua sur l'immigration. Pierre Aidenbaum, président de

la Licra, organise la contestation d'une législation risquant de remettre en cause le droit du sol et renforçant la stigmatisation des populations immigrées.

12 avril 2000. La Licra porte plainte contre Yahoo ! Présidée par Patrick Gaubert, l'association se mobilise contre la possibilité offerte sur Internet de vendre et d'acheter des objets nazis. Cette procédure judiciaire marque la première étape de l'antiracisme numérique.

2006. La Licra face aux nouveaux antisémites. Dans le contexte de la conférence de Durban de 2001, la Licra prend conscience que l'antisémitisme n'est plus le monopole de l'extrême droite. Les condamnations de Dieudonné et l'affaire Ilan Halimi marquent, en France, un terrible basculement.

25 septembre 2010. Carton Rouge contre le racisme « anti-Roms ». Alain Jakubowicz, nouveau président de la Licra, lance une campagne de sensibilisation à la haine

et aux préjugés dont sont victimes les Roms.

Mars 2017. La Charte antiraciste de la Licra. A l'occasion des élections présidentielles et législatives, la Licra lance une Charte antiraciste. Elle aboutit à la création d'un intergroupe parlementaire « Jean Pierre-Bloch », issu des 120 députés signataires de ce texte.



Patrick Gaubert : 1999-2010



Docteur en chirurgie dentaire et homme politique, né en 1948, Patrick Gaubert est le fils du médecin dentiste roumain Armand Goldenberg, qui

s'est réfugié en France pour fuir les persécutions antisémites.

Patrick Gaubert est très vite touché par le virus politique. Il s'engage avec l'étiquette RPR et devient conseiller municipal de Courbevoie entre 1982 et 1986.

A la même époque, il est chargé de mission au cabinet du ministre de l'Intérieur dans le domaine de la lutte contre le racisme. De 1993 à 1995 il est au cabinet de Charles Pasqua, alors ministre de l'Intérieur, sur les mêmes thématiques : racisme et xénophobie.

En 2004 il est tête de liste UMP aux élections européennes, est élu député jusqu'en 2009.

En 2008, il préside le Haut Conseil à l'Intégration, jusqu'à sa dissolution en décembre 2012.

Patrick Gaubert est sans nul doute un homme de convictions, qui a mené sa carrière politique sans jamais perdre de vue ses combats contre le racisme et l'antisémitisme.

Pendant sa présidence, il a mis toute son expérience et son réseau à la disposition de la Licra. **J.M.**

Alain Jakubowicz : depuis 2010



Les parents de l'avocat Alain Jakubowicz, né en 1953, ont fui la Pologne et l'Autriche en 1933. Après sa prestation de serment en 1976, il est associé fondateur dans un cabinet lyonnais. Ses spécialités sont le droit commercial, le droit pénal des affaires, le droit de la presse, mais aussi le devoir de mémoire

pour la Shoah.

Tout au début de sa carrière, en 1987, Alain Jakubowicz s'engage dans les procès Barbie ⁽¹⁾, Touvier et Papon, au côté du Consistoire israélite de France.

Outre ses activités d'avocat, Alain Jakubowicz débute une carrière politique à Lyon, auprès de Michel Noir, en tant qu'adjoint au maire en charge des droits de l'homme entre 1989 et 1995. Il laisse de côté ce pan de son existence pour se dédier à son activité professionnelle et son action militante.

Son engagement remonte loin puisqu'il entre au bureau exécutif de la Licra en 1986 et devient membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH).

Sa présidence a été synonyme de transformations puisqu'il a fallu s'adapter à l'émergence d'un racisme et d'un antisémitisme 2.0. C'est un président « connecté », qui intervient régulièrement et efficacement dans les médias et sur les réseaux sociaux, pour ne pas abandonner l'espace numérique aux seuls discours haineux. **J.M.**

1. En juin-juillet 2017, à l'occasion des 30 ans de l'évènement, le procès Barbie a fait l'objet d'une publication hebdomadaire dans la Newsletter de la Licra.

L'universalisme au cœur

La Licra a toujours défendu l'unité biologique du genre humain et l'universalisme des droits de tous les humains, quels qu'ils soient. L'antisémitisme, le racisme anti-Noir ou anti-Maghrébin sont l'affaire de tous. Cet universalisme implique la défense des droits de tous les réfugiés et le refus des communautarismes.

Stéphane Nivet

« LA LICRA A FAIT DE LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE LE SYMBOLE DE NOTRE CAPACITÉ À FAIRE VIVRE LES VALEURS. »

↑ Belgrade, en Serbie, 17 janvier 2017. File de réfugiés attendant leur unique repas de la journée.

On ne devient pas antiraciste par hasard. La source de l'engagement contre la haine de l'autre puise souvent sa raison d'être dans une injustice. La Licra n'échappe pas à cette exception : elle est née de la lutte contre les pogroms et contre l'antisémitisme qui gangréna l'Europe après la Première Guerre mondiale. C'est un élément essentiel de son identité et de la combativité dont elle fit preuve face à la montée des périls. Ses combats, la Licra les a menés, tout au long de son histoire, en gardant le même cap, avec permanence : celui de défendre l'universalisme des droits et l'unité biologique du genre humain, en toutes circonstances.

UN PROJET ÉMANCIPATEUR

Dès les origines, la Licra s'inscrit dans un projet émancipateur. Si elle s'occupe au premier chef des intérêts des juifs persécutés, en France et en Europe, elle le fait dans un but qui dépasse très largement son identité. Il s'agit, pour les Ligueurs, de rassembler juifs et non-juifs, dans un même élan contre l'antisémitisme, considérant qu'il est l'affaire de tous.

En 1935, lorsqu'il dénonce les lois raciales de Nuremberg, Bernard Lecache précise que « les

lois du Reich constituent un ballon d'essai, une expérience sur le cobaye juif » ne constituant que la première étape, obsessionnelle, du totalitarisme nazi dans l'établissement de sa doctrine. Comme le rappelle l'historien Emmanuel Debono, « l'association réclame l'engagement de tous les juifs, mais elle y associe très rapidement son champ d'action à tous les racismes. Elle s'efforce ainsi d'établir l'équilibre entre, d'un côté, ce qui relie les individus à des origines, et, de l'autre, ce qui les associe dans un projet commun qui les transcende. Les marqueurs culturels sont relégués à un cercle plus intime, sans pour autant être niés. »

En 1926, la Ligue internationale contre les pogroms, qui deviendra Licra l'année suivante, fixe dans son objet moral cette philosophie : « Réaliser, par l'union des hommes et des femmes de toutes opinions, le rapprochement des peuples, la paix entre les races et l'égalité parmi les hommes. »

Dès lors, la Ligue sera de tous les combats où la défense de notre socle universel, hérité de 1789, exigera la mobilisation de ses militants, confondants très largement son dessein avec celui de la République.

LES DROITS DES RÉFUGIÉS

C'est sans doute dans la défense des droits des réfugiés que l'affirmation de ce projet universaliste s'accomplit avec le plus de force. Soutien aux juifs persécutés venus d'Europe centrale et orientale, aux exilés du fascisme italien, aux républicains espagnols en proie à la guerre civile, aux Noirs sud-africains victimes de l'apartheid, aux Noirs américains combattant pour leur droits civils, aux Chiliens du régime de Pinochet, aux boat people fuyant la terreur communiste, aux Kurdes décimés par la guerre, et plus récemment aux réfugiés de Syrie, d'Irak, de Libye ou encore du Darfour, la Licra a fait de la défense du droit d'asile le symbole de notre capacité à faire vivre les valeurs gravées sur les frontons de nos édifices publics.

LES FISSURES

Aujourd'hui, l'antiracisme est à la croisée des chemins, et ceux qui s'en réclament ont parfois abandonné l'universalisme au profit d'un communautarisme qui constitue une régression et fissure notre socle commun.

Certains mouvements imaginent une société à la découpe, où les Noirs défendent exclusivement les droits des Noirs, les juifs ceux des juifs, les musulmans ceux des musulmans, etc., générant dans bien des cas de nouvelles formes de racisme et une division ethnico-religieuse de la société.

La Licra a désormais fait son agiornamento en allant, pour reprendre Jaurès, vers son idéal en comprenant le réel. Sur les réseaux sociaux et sur le terrain, aux côtés des victimes, de toutes les victimes : black, blanc ou beur, juive, athée, chrétienne, musulmane, de banlieue, des beaux quartiers ou d'un village rural, hétérosexuelle ou homosexuelle. L'antiracisme est universel, il vaut pour tous ou il ne vaut rien. ●



Les militants de la Lica en 39-45

Dans les années 1930, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Lica) compte 50 000 adhérents. Elle est proche des milieux pacifistes et dénonce les slogans antijuifs qui fleurissent dans les journaux et sur les murs. La Lica disparaît avec l'arrivée des nazis et le combat continue sur un autre terrain.

Ourida Sayad

Certains militants de la Lica furent d'emblée déterminés à se battre contre l'Allemagne d'Hitler. Parmi 15 000 adhérents mobilisés se trouve Pierre Brossolette, qui était lieutenant d'artillerie sur le front. De nombreux témoignages de soldats ont été publiés dans le journal de la Lica, « *Le Droit de vivre* » ; ils affirment la continuité entre leur adhésion à la Lica et le combat antinazi. Ainsi s'y expriment Lucien Ciora – « *Pour moi, c'est la continuation de la lutte, mais cette fois-ci, avec nos poitrines* » – et Lazare Rachline – « *Pour moi, militant de la Lica, le nazisme a toujours été l'ennemi de la France. Le combat continue sur un autre terrain.* »

LA LICA DISPARAÎT AVEC L'ARRIVÉE DES NAZIS

Le 14 juin 1940, le siège de la Lica est saccagé par les nazis qui envahissent Paris. Les archives sont pillées et expédiées à Berlin. Le gouvernement dissout la Lica. « *Lors de la dissolution de la Lica, l'association était interdite. Une espèce d'explosion s'est produite. Les militants essayèrent de se ressaisir* », explique François Rachline⁽²⁾.

Précisons qu'à la fin de la guerre, les archives de la Lica passeront de Berlin à Moscou, et qu'il faudra attendre la toute fin du xx^e siècle pour que l'association les récupère.

Encore aujourd'hui on trouve des trésors dans ces archives, qui ne sont pas toutes exploitées.

LA DISPERSION

Les membres de l'association sont dispersés. Leurs trajectoires sont alors diverses. Parmi ceux qui ont rejoint la Résistance, certains sont persécutés, déportés ou fusillés.

Aujourd'hui encore, il est difficile d'évaluer le nombre des victimes de l'Occupation dans ses rangs. Lazare Rachline était l'un des membres fondateurs de la Lica. « *Sans ses relations militantes d'avant guerre, je ne sais comment Lucien [nom de guerre de Lazare] aurait rejoint les rangs de la Résistance* », rappelle son fils François⁽³⁾. Lazare Rachline rencontra, entre autres, Georges Zérapha, un industriel, membre historique de la Lica, qui le guida. On peut citer de nombreux exemples de parcours individuels engagés dans la Résistance : des membres du comité central de la Lica de 1939, tels André Philip et Gaston Monnerville.

L'ENGAGEMENT RÉSISTANT DE LA LICA

La Lica s'est entièrement mobilisée contre l'hitlérisme avant l'Occupation, toute tendue qu'elle était contre le racisme et l'antisémitisme nazi, même si le pacifisme de quelques-uns de ses membres les firent hésiter – on peut prendre comme cas d'école le pacifiste Victor Marguerite, qui avait commencé par collaborer « *au nom de la paix* », mais déclarait un peu plus tard : « *Pour tous, un seul mot d'ordre : Point de cesse que le régime nazi soit d'abord abattu* », rapporte l'historien Emmanuel Debono dans son livre « *Aux origines de l'antiracisme, la Lica, 1927-1940*⁽⁴⁾ ».

Malgré quelques exceptions individuelles que se comptent sur les doigts de la main, l'engagement résistant de la Lica est incontestable et remarquable !

Après la libération de Paris, la Lica s'est reconstituée. La première réunion se déroule le 14 décembre 1944. De 1929 à 1979, l'association se nommait la Lica.



Les locaux de la Lica, 40 rue de Paradis, pillés et occupés en 1941 par les milices collaborationnistes.

En 1979 la Lica devient la Licra alors que Jean Pierre-Bloch en est le président.

LES COMBATTANTS

Pierre Brossolette, brillant normalien agrégé d'histoire, fut l'un des principaux dirigeants de la Résistance. Arrêté et torturé par la Gestapo en 1944, il choisit de se suicider, sans avoir parlé. Ses cendres ont été transférées au Panthéon.

Lazare Rachline fut prisonnier au Stalag. Après son évasion, il rejoignit le réseau VIC, gagna Londres et dirigea la section non militaire du Bureau central de renseignement et d'action (BCRA).

Georges Zérapha fut l'un des premiers membres du mouvement Libération.

André Philip s'engagea dans le mouvement Libération Sud. En 1942, il rejoignit Londres et devint commissaire national à l'Intérieur.

Gaston Monnerville, originaire de Guyane, membre du mouve-

ment Combat, luttait contre les premières mesures discriminatoires du régime de Vichy. Après la guerre, il fut notamment, président du Conseil de la République de 1947 à 1958, puis président du Sénat.

Ainsi, ces résistants héroïques ont construit, avec d'autres, engagés dans le même combat, un mouvement politique qui a institutionnalisé l'antiracisme dans la France républicaine. ●

1. En novembre 1939.

2. François Rachline raconte l'engagement de son père dans « *L.R. Rachline, Les Silences d'un résistant* ». Editions Albin Michel.

3. Ibid.

4. CNRS éditions.

De l'engagement traditionnel au militant 2.0

Rencontre avec Mme Dan Ferrand-Bechmann, sociologue, chercheur, professeure émérite à l'université Paris-VIII.

Propos recueillis par Alexandra Demarigny



© Collection privée

† La sociologue Dan Ferrand-Bechmann.

DÉFINITION

« La conscientisation est le processus par lequel on parvient à mieux comprendre la réalité socioculturelle qui modèle notre existence, et notre capacité à transformer cette réalité. Le concept d'*empowerment* (pouvoir d'agir) y répond. Pouvoir agir, c'est avoir un pouvoir. »

MINI-BIO

Dan Ferrand-Bechmann est une sociologue du monde associatif, du bénévolat et de l'engagement. Ex-présidente de l'Association française de sociologie, elle est professeure émérite à l'université de Paris 8, et auteur de nombreux ouvrages et articles. Dernier ouvrage paru : « *Le Bénévolat. Au bénévolat inconnu* », Dalloz, 2014.

« *Paris s'est délivré lui-même et [...] a magnifiquement témoigné devant le monde que le sens de la nation s'est réveillé dans le peuple militant* », écrivait Mauriac. Et Dreyfus criait « Vive la France ! Vive l'armée ! » pendant qu'on brisait son épée lors de sa dégradation, montrant bien que certains idéaux transcendent la réalité.

DDV Que recouvre aujourd'hui la notion de militantisme ?

Dan Ferrand-Bechmann. Tandis que des citoyens donnent de leur temps pour faire changer les situations qu'ils réproouvent ou pour un projet auquel ils croient, d'autres attendent les élections pour s'exprimer, ou ne prennent pas position. Ceux qui défendent des valeurs sont des citoyens actifs, qui s'engagent, portés par une éthique de la conviction et de la responsabilité. Ils sont plus citoyens que les autres et font vivre la démocratie.

DDV Partagez-vous l'opinion de certains sociologues qui évoquent une diminution progressive du nombre de militants ?

D. F.-B. Non, absolument pas ! Cependant, les caractéristiques des acteurs, les formes et les secteurs de l'engagement évoluent. Il y a moins de syndicalisme, davantage de projets et de luttes pour des causes écologiques, mais surtout beaucoup de petites batailles menées par des bénévoles, au quotidien, qui peuvent se transformer en grandes luttes, comme pour défendre un groupe ethnique, pour ou contre l'avortement, le droit à mourir dans la dignité, la création d'un aéroport... Un militantisme obstiné peut naître d'un bénévolat occasionnel, semblant partir d'un désir de socialisation. La notion d'engagement renvoie à celle du militantisme : lutter

pour une cause. Mais elle est également à rapprocher de celle du bénévolat. Les bénévoles gèrent des associations, rendent des services, mais ils sont aussi dans la revendication (réclamer une nouvelle loi, défendre les sans-abri) et dans la dissidence (aide aux sans-papiers, défense des squats...). Le militantisme est beaucoup le fait des bénévoles, qui risquent moins que les salariés – qui peuvent perdre leur salaire ; ils sont là parce qu'ils ont librement choisi d'agir.

DDV Le militantisme *people* (shows, tweets, prises de parole, concerts) est à la mode. Quelle place prend le « suivisme » d'une personnalité médiatique sur la scène du militantisme traditionnel ?

D. F.-B. C'est devenu un phénomène de société et l'impact est assez grand. Mais il faut distinguer un engagement réel, comme celui de Mme Mitterrand, de celui, plus ostentatoire, voire girouette, d'une vedette en quête d'une couverture de « *Paris-Match* ».

DDV Le cybermilitantisme, ce militantisme « à distance », a récemment contribué à la victoire électorale d'un mouvement. De plus, le président Macron a parlé de prendre en compte les pétitions en ligne : que pensez-vous de cette nouvelle manière de militer ?

D. F.-B. C'est un phénomène très important, d'autant que certains militants préfèrent être face à un écran. Ils ont un rôle fondamental : celui de dénoncer, signaler, ils sont à la fois vigiles et médiateurs. Nous sommes dans une société où le poids de l'Etat et des administrations a peut-être privé une partie des associations et des citoyens d'une envie et d'un besoin de participer, c'est l'effet paradoxal de l'Etat-providence.

« LA NOTION D'ENGAGEMENT RENVOIE À CELLE DU MILITANTISME : LUTTER POUR UNE CAUSE. MAIS ELLE EST ÉGALEMENT À RAPPROCHER DE CELLE DU BÉNÉVOLAT ».

Tout ce qui porte l'acteur social à sortir de sa coque est un paradoxe dans une société que l'on s'accorde à décrire comme individualiste et égoïste. S'engager, c'est donner du temps, mais aussi se mettre en gage. ●



© Alain Le Boz / Photomostor

† Les militants 2.0 devant leurs ordinateurs.

L'éducation à la Licra

Association de masse de 1927 jusqu'à la Seconde Guerre, la Licra se restructure à la Libération : elle se bat contre l'apartheid, pour les refuzniks, pour les droits civiques; aujourd'hui, elle fait de l'éducation populaire un domaine essentiel de son activité.

Claude Secroun



Réunion de la commission Education animée par Claude Secroun, lors de la Convention de la Licra. Strasbourg, 25 mars 2017.

La Licra a 90 ans. 90 années denses, hétérogènes, évolutives, où nous pouvons distinguer trois phases :

– **De la création, en 1927, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale**, la Licra est une association de masse (elle aura jusqu'à 100 000 adhérents), militante, qui ne craint pas de s'engager à gauche (Front populaire). Cette période est celle des grandes manifestations, des batailles de rue contre l'extrême droite, des grands meetings.

– **Après la guerre**, la Licra, puis la Licra, se restructure. Elle combat avec détermination contre l'apartheid, s'engage pour les refuzniks et pour la promotion des droits civiques aussi bien en Afrique du Sud qu'en Russie ou aux Etats-Unis. Elle contribue à la traque des criminels nazis, prend partie avec force contre le négationnisme et pour l'adoption de la loi Pleven... Sous l'impulsion de Jean Pierre-Bloch, elle se maintient comme une association incontournable dans le paysage politique français.

– **La troisième période est celle que nous vivons**. Elle s'ouvre en 1993. L'évolution du droit pénal français permet à la Licra de fonder son action sur des lois antiracistes qu'elle appelait de ses

vœux depuis 1934. La loi Pleven de 1972, complétée par la loi Gayssot, pénalise les discriminations et l'incitation à la haine raciale, et permet à l'association de se porter partie civile lors de procès.

En même temps, le champ de la communication s'élargit avec les réseaux sociaux et le numérique. Si, aujourd'hui, la Licra est visible grâce aux interventions publiques du président, les tâches militantes se sont complexifiées, surtout dans le domaine de l'éducation des publics.

CONVENTION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

Oui, à la Licra, l'éducation est devenue une activité militante de terrain, qui en fait une véritable association d'éducation populaire. En 2016, environ 35 000 élèves ont été sensibilisés à nos valeurs, sans compter les interventions en milieux sportifs. Ce sont plusieurs centaines de milliers de jeunes Français qui, depuis les premières interventions à la fin du xx^e siècle, ont été formés à l'antiracisme. Depuis de nombreuses années, une convention est signée et renouvelée entre le ministre de l'Éducation nationale et la Licra⁽¹⁾, quel que soit le gouvernement. Aujourd'hui,

l'éducation est un domaine essentiel de la Licra. L'École des militants joue un rôle important.

UNE ASSOCIATION DE TERRAIN...

Autre aspect de l'action éducative : les demandes d'interventions sont de plus en plus nombreuses, au point que les sections manquent de volontaires pour se former et agir. La société a changé et les besoins se sont multipliés, diversifiés. Les attentes des établissements scolaires ne sont plus les mêmes, et nous devons nous adapter à cette situation.

C'est avec nos militants, dont nous multiplions l'efficacité grâce à cette formation, que nous pouvons passer à la vitesse supérieure. Il nous faut faire des offres précises en direction des écoles, des collèges et des lycées. Notre capacité à éduquer doit être mieux connue. Bien évidemment, les institutions scolaires sont notre premier champ de développement, mais le monde associatif et certaines entreprises aussi sont en demande d'intervenants Licra susceptibles de parler diversité, laïcité, ségrégation et discrimination.

A nous de saisir ces nombreuses opportunités ! ●

Une campagne d'éducation et d'interprétation

« La xénophobie, le racisme, l'antisémitisme ont pour cause l'ignorance, le manque d'information. Ce brave homme qui parle méchamment des juifs, il n'en a pas rencontré un seul dans son existence – ou, s'il l'a rencontré, c'était sous l'aspect du brocanteur de sa rue, par hasard, toujours mal rasé et un peu marchandeur. Cet honnête homme blanc qui dit : *« Les Nègres ne sont pas des hommes comme nous »*, il ignore où se trouve Conakry, Diégo-Suarez ou Fort-de-France. Il n'a pas entendu parler de nos amis Senghor, Monnerville, Césaire ou Maran, ou, s'il en a entendu parler, c'est par un sot. Autrement, il les aimerait. Pour nous, jeunes, la lutte antiraciste doit être, au premier chef, une campagne d'éducation et d'interprétation. Nous pensons que la formation antiraciste de la jeunesse est, pour les pédagogues, une question essentielle, au même titre que les autres matières des programmes scolaires.

Charles Levine
« Le Droit de vivre »,
janvier 1947

1. La première convention, signée par Jack Lang et Patrick Gaubert, date de 2002.

Cure de jouvence à la section drômoise

La marque de fabrique de la section drômoise est sa capacité à renouveler ses membres et à attirer une population jeune, qui vient s'y mêler aux anciens.

Mano Siri

LES ACTIONS

Les Journées des Justes

En 2014 à Dieulefit et en 2015 à Bourg-de-Péage.

L'opération Musée nationaux

Récupération et exposition, avec le musée de Valence, des toiles spoliées.

C'est le 14 novembre 2011 que Pierre Pieniek devient président de la section drômoise : une vingtaine de membres, les « anciens », qui ont contribué à la créer depuis le 31 mai 1991. Pierre Pieniek remplace ainsi Jean-Richard Keller ; Roger Bauer, le trésorier, passe la main à Romain Teufert ; et Annette Kessler, la secrétaire générale, cède la place à Claire Estève. Sans drame : tous resteront à la Licra, certains (Roger Bauer et Annette Kessler) jusqu'à leur décès.

En six ans, la section gagne une soixantaine de membres actifs puisqu'elle passe à 80 adhérents. 30 % de ses membres actuels ont moins de 35 ans : c'est la marque de fabrique de la section drômoise, sa jeunesse, sa capacité à renouveler ses membres et à attirer en son sein une population jeune qui vient s'y mêler à une population d'anciens.

TOUT COMMENCE AU CAFÉ

Pierre Pieniek, interrogé par le « DDV », explique : « Ce qui a précédé l'entrée massive de nouveaux adhérents à la Licra-

Drôme, c'est la participation de nombreux jeunes de Romans au Café Républicain que j'animais avec Romain Teufert. On se réunissait environ tous les deux ou trois mois : c'était un lieu de réflexion conviviale, où les jeunes aimaient se retrouver. On y discutait de la laïcité, de l'apport de l'immigration à la région drômoise, de son intégration, de l'importance de l'éducation et des difficultés que rencontre l'école aujourd'hui, de la liberté d'expression...

Les thèmes étaient variés et le public fidèle : c'est Romain (Teufert) qui a amené les jeunes, en leur disant que les valeurs du Café se retrouvaient intégralement dans la Licra, et que cela leur permettrait de passer de la réflexion (sans la perdre) à l'action et à la formation. »

Ils ont suivi et s'y sont manifestement retrouvés puisque depuis, s'il y a eu des départs vers d'autres horizons de vie, il n'y a eu aucune défection conflictuelle ! Opération réussie : les jeunes sont entrés à la Licra, là où, ailleurs, on est à la peine. Mais sont-ils restés ? Et pourquoi ?

ACTIONS ET CONVIVIALITÉ

Là encore Pierre Pieniek et Romain Teufert précisent : « Les actions, bien sûr – et elles ont été nombreuses et variées, soudant l'équipe autour de projets et de commissions qu'il fallait faire vivre – ont largement contribué à cette dynamique, qui non seulement n'est pas retombée, mais a continué à monter en puissance et en qualité. »

Mais tous deux soulignent que ce qui a été décisif, c'est la convivialité organisée et entretenue entre tous les membres de la nouvelle équipe : se retrouver, organiser soirées et sorties culturelles, aller aux conventions en groupe (aux dernières universités d'automne, au Havre, ils étaient douze de la Drôme à venir et à partager ainsi tout un week-end), rien n'a été laissé au hasard. Car sans « amitié », il n'y a pas de Licra qui tienne.

C'est forte de cette convivialité militante que la section de la Drôme se projette dans l'avenir avec dynamisme : le seul bénévolat n'étant désormais plus suffisant pour organiser les interventions dans les établissements scolaires, une professionnalisation se dessine avec l'arrivée de nouveaux membres : Jean-Louis Rossi, chargé de la préfiguration des postes, un premier service civique chargé de l'administration et de la gestion du local permanent (Julia Boudjenah), et, enfin, Ludovic Guigal, chargé de la double mission de suivre la commission Education et de lancer un travail de recherche sur l'histoire et l'apport des populations étrangères à la Drôme.

Gageons qu'avec cette nouvelle génération, la Drôme a un bel avenir devant elle ! ●



© Guillaume Krebs

† Les Drômois lors de la dernière Convention nationale.

Ce qu'ils disent...

Ce que répond la Licra...

A l'occasion de ce numéro anniversaire, nous nous proposons de réagir à certains préjugés ou reproches qui nous sont parfois adressés.

Monique Ollier

- **La Licra serait plus préoccupée d'antisémitisme que d'antiracisme : un manque de pluralité et d'ouverture culturelles.**

Cette considération erronée s'appuie sans doute sur des fondements historiques. La Licra est effectivement née sous l'acronyme de Lica (Ligue internationale contre l'antisémitisme), en 1928, pour lutter contre les pogroms, puis contre l'antisémitisme.

Très tôt, son action s'étend à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. La lutte menée par la Licra n'a pas tardé à prendre une envergure universelle pour embrasser des sujets très divers et mener une lutte contre toutes les formes de racisme.

Aujourd'hui, les faits attestent de cette portée universelle de son engagement : en 2016, les signalements pour racisme antimusulman ou antimaghrébin reçus à la permanence juridique du siège de la Licra ont été deux fois plus nombreux que les signalements pour antisémitisme (respectivement 266 et 135). Cette même année, 110 signalements pour racisme anti-Noir ont été recueillis. Ajoutons que la composition des instances et du Bureau exécutif de la Licra reflète également une vraie diversité des cultures, des religions et des origines.

- **Certains reprochent à la Licra d'avoir introduit le concept de racisme anti-Blanc.**

En 2014, la Licra se porte pour la première fois partie civile dans une affaire liée à des violences, où elle demande – et obtient – une condamnation avec la circonstance aggravante de racisme anti-Blanc devant la cour d'appel de Paris. Ce racisme contre les Blancs



existe, par exemple, dans certaines zones urbaines. La Licra estime qu'il faut le reconnaître comme tout autre racisme, même si l'on doit affirmer qu'il est moins discriminant, notamment au plan professionnel (embauche) ou personnel (obtention d'un logement, par exemple).

- **D'autres déplorent un manque de clarté sur la définition et l'approche de la laïcité.**

La posture de la Licra a toujours été très claire et très ferme. Elle s'est prononcée très tôt pour l'interdiction du voile à l'école et celle du voile intégral dans les espaces publics.

Pour résumer, il s'agit d'une laïcité républicaine à la française, attachée à préserver l'espace des libertés individuelles et publiques. Dans ce sens, la Licra n'est pas favorable aux accommodements à l'anglo-saxonne. La liberté religieuse n'est pas

contradictoire avec une absence de complaisance pour l'extrémisme religieux. Attachée aux principes de la loi de 1905, la Licra ne veut pas privilégier quelque religion que ce soit, et contribue par son action à l'intégration de toutes les familles de pensée démocratique à la vie nationale.

- **Depuis l'affaire Bensoussan, des voix s'élèvent pour déplorer une propension excessive de la Licra à intervenir comme partie civile devant les tribunaux.**

Depuis la loi de 1972 qui permet aux associations de se porter partie civile, la Licra a tenté d'éviter une judiciarisation incontrôlée. Elle s'inscrit dans une démarche d'éducation et de responsabilisation, plus que dans une démarche de sanction. C'est là le cœur de son activité militante. Néanmoins la Licra reste juge de pouvoir se porter partie civile si nécessaire. ●

CE QU'ILS NE DISENT PAS...

La Licra a su trouver un moyen de lutter contre tous les extrémismes : elle a conservé toute la vigilance nécessaire pour combattre les efforts de Marine Le Pen pour se dédramatiser, en mettant en contradiction ses proclamations prétendument sociales et sa pratique xénophobe et raciste ; elle a traqué l'islamisme et sa haine mortifère, et dénoncé ceux qui, à l'extrême gauche, développent une complaisance insupportable pour ce qu'il faut appeler du terrorisme. Comment ne pas apercevoir le vieil antisémitisme dans ces prudences effarouchées qui font mine d'ignorer l'orientation suicidaire et agressive de certains musulmans radicalisés ?

“Eduquer plus encore, avec des militants toujours mieux formés.”

Mario Stasi, notre premier vice-président, était sans doute le mieux placé pour évoquer l'avenir de la Licra, en nous rappelant ce que furent sa formation et son chemin jusqu'aux responsabilités les plus importantes dans notre association.

Propos recueillis par
Alexandra Demarigny



© Krebs

DDV Quel est le chemin qui vous a conduit à la Licra ? Quelles sont vos motivations ?

Mario-Pierre Stasi. J'ai toujours eu besoin de vivre intensément un engagement au sein de la société pour la société. Patrick Klugman, responsable de l'UEJF, m'a conseillé d'aller à la Licra, où je me suis tout de suite senti chez moi. Voilà la raison de mon engagement : ne rien céder sur la laïcité, sur la vie en harmonie, tout en acceptant l'autre dans sa diversité, sa culture et son histoire. Pour que nous apprenions toujours à vivre tous ensemble, et non chacun de son côté. Pour éveiller en

chacun une conscience collective et lutter contre le communautarisme et le repli identitaire.

DDV Quelles sont vos ambitions pour l'avenir de la Licra ?

M-P.S. Il est urgent que toute notre énergie et toutes nos forces soient tournées vers l'éducation et la formation de nos concitoyens aux principes de la laïcité et de la non-discrimination. C'est là l'urgence principale de la Licra. Un dialogue renforcé entre le siège et les sections s'impose, afin de redynamiser et valoriser nos actions de terrain, de même qu'une relation plus étroite avec les pouvoirs

publics pour nous adapter au mieux aux besoins de la société et aux nouvelles formes que peuvent prendre le racisme et l'antisémitisme. Nous devons renforcer nos conventions avec les principaux ministères et mieux faire connaître notre savoir-faire.

L'éducation des jeunes est aussi une urgence. Il nous faut multiplier les conventions avec les recteurs, les départements et les régions, pour créer un continuum de l'école à l'université et sensibiliser la jeunesse à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, mais aussi à la laïcité, aux valeurs de la République, et au socle universaliste sur lequel est bâti notre mode de vie.

« L'URGENCE PRINCIPALE DE LA LICRA, C'EST QUE TOUTES NOS FORCES SOIENT TOURNÉES VERS L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DE NOS CONCITOYENS AUX PRINCIPES DE LA LAÏCITÉ ET DE LA NON-DISCRIMINATION. »

Nous venons d'acter avec la ministre de l'Enseignement supérieur l'intervention de la Licra dans la formation des référents racisme et antisémitisme des universités et des grandes écoles. Nous pourrions imaginer une campagne de communication nationale en partenariat avec la Dilcrah sur ce thème de l'éducation.

DDV En tant qu'avocat, quels sont les chantiers juridiques et législatifs qu'il vous semble urgent de mener ?

M-P.S. Alors que nous venons de remporter un combat qui était crucial – rendre inéligible tout candidat déjà condamné pour des délits racistes ou homophobes –, le Conseil Constitutionnel, en retoquant cet amendement, s'est mis dans une situation juridique

DDV On parle d'une désaffection du militantisme. Comment faire revenir des militants actifs ?

M-P.S. La Licra rencontre surtout un problème de fidélisation de ses nouveaux militants. Il faut diversifier et multiplier nos actions pour mieux faire connaître l'utilité de notre combat, et faire de nos adhérents des militants sachant convaincre, argumenter ; et former des militants numériques actifs dans l'immense travail de signalement des contenus haineux sur les réseaux sociaux.

Il nous faut renouer avec la culture militante de la Licra, pour faire de notre association autant un lieu d'action que de parole et de défense de nos valeurs. Nous devons marcher sur nos deux jambes.

« IL NOUS FAUT RENOUER AVEC LA CULTURE MILITANTE DE LA LICRA POUR FAIRE DE NOTRE ASSOCIATION AUTANT UN LIEU D'ACTION QUE DE PAROLE ET DE DÉFENSE DE NOS VALEURS. NOUS DEVONS MARCHER SUR NOS DEUX JAMBES. »

intenable, contredisant tout ce qui été fait jusqu'ici dans la loi Pleven, la loi Gayssot. Les députés signataires de la Charte antiraciste nous ont aidés, et nous avons tissé avec eux un dialogue constructif.

Ce partenariat va aboutir à la création d'un intergroupe parlementaire *ad hoc*, composé d'élus, qui se réunira fin 2017 et portera le nom de Jean Pierre-Bloch, ancien président de la Licra.

Cela nous permettra peut-être de faire sortir les délits racistes et antisémites de la loi sur la presse. L'expression de la haine de l'autre n'est pas une opinion, et la procédure doit être la même que pour les autres délits réprimés en France : ils doivent être jugés sans les « protections justifiées » dont bénéficient les journalistes en application de la loi sur la presse.

DDV Que peut préconiser la Licra face au problème croissant et exponentiel des réfugiés ?

M-P.S. La question des réfugiés est à la source du combat antiraciste. Nous sommes une association de réfugiés qui, dans les années 30, avaient trouvé asile en France lors de la montée du nazisme. L'amélioration des droits des réfugiés et la défense du droit d'asile, inscrit dans notre droit depuis 1793, sont notre patrimoine militant.

Face à la crise actuelle, la Licra fait entendre sa voix auprès des pouvoirs publics, dans un contexte où la France, notamment en comparaison de l'Allemagne, n'a pas été à la hauteur des valeurs qu'elle sait si bien proclamer.

Par ailleurs, nous œuvrons sur le terrain, comme l'a fait la section

d'Ivry, pour assister les réfugiés dans leurs démarches. Nous avons pour ambition d'aller encore plus loin, notamment en matière d'accompagnement éducatif et culturel des réfugiés.

La France n'est pas seulement une adresse loin du tumulte. Ce sont des valeurs et des principes que nous avons à transmettre.

DDV Renforcer les antennes étrangères de la Licra, en créer de nouvelles... sont-ils des objectifs pour vous ?

M-P.S. Sous l'impulsion d'Alain Jakubowicz et grâce au travail de Stéphane Louy, vice-président chargé des affaires internationales, la Licra réfléchit à l'ouverture d'antennes à l'étranger, faisant ainsi vivre plus encore le « I » (Internationale) de notre intitulé. La Tunisie, l'Angleterre et certains pays de l'est de l'Europe nous proposent d'être une de nos antennes ; nous sommes d'ailleurs en cours de rédaction d'une charte qui permettrait de tisser un lien idéologique convaincant et solide.

Nous avons beaucoup à faire, en France, pour faire vivre une société culturelle diverse et aujourd'hui tiraillée mais n'oublions pas notre objectif international : renforçons et multiplions les antennes étrangères de la Licra, trop peu nombreuses.

DDV Sur le thème des discriminations, nombre de responsables politiques à gauche et à droite sont en adéquation avec les ambitions de la Licra. Ils mettent en œuvre un arsenal juridique et politique pour y parvenir. Pourtant, les discriminations ne cessent d'augmenter. Que faut-il faire ?

M-P.S. Education, éducation, éducation ! Nous avons créé un institut proposant des formations au sein de quelques entreprises. Je souhaite que cet institut de formation se développe et prenne une place beaucoup plus importante dans l'activité de la Licra. Multiplier les formations, propo-

ser des partenariats avec les pouvoirs publics et les entreprises, et avoir l'éducation pour obsession. Nous savons tous qu'il s'agit d'un combat de plusieurs années avant de retrouver une société apaisée acceptant la diversité autour d'un socle commun et pleinement républicain.

DDV Autrefois, le « DDV » était diffusé à l'Assemblée. Face à une Assemblée récemment renouvelée, pourrait-il être intéressant de reprendre cette distribution, afin de contribuer à une meilleure information des députés, et les alerter sur les sujets des discriminations ?

M-P.S. Les députés et les sénateurs vont à nouveau recevoir le « DDV » à compter de cette rentrée. L'intergroupe parlementaire de la Licra sera notre meilleur ambassadeur un peu partout en France. Nous allons également augmenter notre présence auprès des décideurs et des acteurs publics, notamment auprès des maires de France, des régions et des départements.

J'attache une importance particulière à la diffusion du « DDV », qui permettra de faire comprendre aux décideurs publics qu'ils ont besoin de notre expertise dans ce combat politique pour la cité. C'est le sens du partenariat qu'il nous faut construire avec le monde politique. ●

« LA FRANCE N'EST PAS SEULEMENT UNE ADRESSE LOIN DU TUMULTE. CE SONT DES VALEURS ET DES PRINCIPES QUE NOUS AVONS À TRANSMETTRE. »

Les enjeux d'avenir

Dans un entretien à quatre voix, Alain Jakubowicz, Gilles Winckler, Mario-Pierre Stasi et Sabrina Goldman envisagent les lignes de force du combat historique de la Licra et son avenir.

Propos recueillis par Isabelle Kersimon

« A LA LICRA, NOUS SOMMES RÉPUBLICAINS ET LÉGALISTES. NOUS NE TRAVAILLONS PAS POUR UN GOUVERNEMENT, MAIS POUR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE. »

Alain Jakubowicz

« IL FAUT RECONQUÉRIR [LES RÉSEAUX SOCIAUX] ET METTRE UN TERME À L'IMPUNITÉ DES POURVOYEURS DE HAINE. »

Mario-Pierre Stasi

INSTITUTIONS ET PROJETS APRÈS LA LOI DU 26 JUILLET

Alain Jakubowicz. Le seul parti de la Licra est la France. A la Licra, nous sommes républicains et légalistes. Nous ne travaillons pas pour un gouvernement, mais pour les valeurs de la République. Un signe fort : la proposition que nous avons faite aux députés nouvellement élus de constituer un intergroupe parlementaire sur les questions du racisme, de l'antisémitisme, de la laïcité et de la lutte contre les intégrismes, a été très favorablement accueillie.

Gilles Winckler. Malgré le Conseil constitutionnel, l'adoption de notre amendement réduisant l'élection d'individus condamnés pour racisme, antisémitisme ou homophobie est une victoire historique particulièrement symbolique, puisque la loi dira un jour (les sages devront l'admettre) que celui qui ne considère pas les citoyens français comme égaux entre eux ne peut plus prétendre les représenter. Ce succès est surtout le fruit de beaucoup de persévérance et d'un important travail militant et de terrain.

Mario-Pierre Stasi. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les pas de nos prédécesseurs. Cela a marqué le retour de la Licra sur le terrain parlementaire. Nous pourrions ainsi faire à nouveau avancer, je l'espère, un combat déjà ancien qui est celui de faire sortir les délits racistes et antisémites de la loi sur la presse. Nous allons aussi proposer d'avancer concrètement sur des sujets cruciaux, notamment pour l'éducation de nos enfants. Nous

avons vocation à déployer ces bonnes pratiques.

Sabrina Goldman. A la faveur du combat récent relatif à la loi du 26 juillet, nous avons tissé des liens importants avec les parlementaires. De manière plus générale, la Licra jouit d'une crédibilité et d'une autorité très fortes auprès des institutions telles que les ministères avec lesquels elle a des conventions, et les autorités telles que la CNCDH, la Dilcrah, etc.

ÊTRE MILITANT DE LA LICRA APRÈS LA FIN DES GRANDES MANIFESTATIONS ?

A.J. La Licra a été à l'origine de grandes manifestations de sensibilisation et de mobilisation avant-guerre et dans l'immédiat après-guerre. Être militant de la Licra signifie la même chose aujourd'hui qu'hier, et signifiera la même chose demain. L'attachement à la Licra, à son histoire, à ses pères et à ses pairs, à ses valeurs et à ses combats, n'est pas un phénomène de mode.

G.W. D'après moi, s'engager contre le racisme, c'est avant tout se faire le porteur et le promoteur d'une éthique et de valeurs, celles de la République, et essayer autant que possible de les incarner. L'exemplarité dans son attitude, dans son rapport quotidien aux autres, ou simplement des discussions régulières avec ses collègues à la machine à café peuvent représenter un engagement plus significatif que la participation, tous les trois ans, à une grande manifestation.

M.-P.S. Être militant aujourd'hui,

c'est chercher toujours à réveiller ou éveiller la conscience qui existe en tout citoyen : alerter, témoigner, organiser des manifestations (sportives, culturelles, politiques) de sensibilisation aux valeurs universelles, rester ferme sur les valeurs qui fondent le socle de notre République.

S.G. Cela peut parfois signifier « descendre dans la rue » pour crier sa colère, comme nous l'avons fait notamment après les attentats de « Charlie » et de l'HyperCacher, après les injures dont a été victime Christiane Taubira. Mais le militantisme aujourd'hui, plus « virtuel », peut être un contre-discours efficace et essentiel, une arme indispensable pour lutter contre les discours de haine.

RÉSEAUX SOCIAUX : DANGER OU OPPORTUNITÉ ?

A.J. Les réseaux sociaux ont totalement modifié la donne dans les combats qui sont les nôtres. Sous couvert d'anonymat, la parole s'est totalement désinhibée. C'est pourquoi j'ai tenu depuis plusieurs années à porter toutes nos forces sur ce sujet. Aujourd'hui, nous avons développé des échanges suivis avec tous les grands intervenants, Facebook, Tweeteret, Google..., dont nous sommes les interlocuteurs privilégiés. Même s'il y a encore beaucoup de choses à faire, nous avons énormément avancé. Nous ne pouvons et ne devons pas nous contenter de la répression qui, dans ce domaine comme dans d'autres, ne doit être que l'ultime recours. Notre travail, c'est d'abord, chaque fois que cela est possible, la forma-



Alain Jakubowicz



Gilles Winckler



Sabrina Goldman



Mario-Pierre Stasi

tion, l'information, la discussion et la pédagogie.

M.-P.S. Ils sont le meilleur et le pire, tant la parole s'est libérée de façon frénétique et inquiétante. Nous allons travailler avec les parlementaires à l'avènement d'une législation adaptée et efficace contre la prolifération de la haine sur les réseaux sociaux. Ils sont les nouveaux territoires perdus de l'universalisme. Il faut les reconquérir et mettre un terme à l'impunité des pourvoyeurs de haine.

S.G. Internet est un lieu de liberté, et il doit le rester. Mais c'est aussi un lieu de danger pour l'expression de la haine. Le sentiment d'impunité de ceux qui se réfugient derrière un pseudo pour véhiculer des propos racistes et antisémites doit cesser. Pas seulement par des poursuites judiciaires, car c'est souvent inadapté, mais par une meilleure réaction des hébergeurs face à ces contenus, et également par l'affirmation d'un contre-discours.

LA LICRA ET LE PROCÈS BENSOUSSAN...

A.J. Ceux qui ont eu le plus de problèmes avec ce procès sont ceux qui ne connaissaient pas la Licra et qui, pour certains, se sont laissés aller à des commentaires

immondes. Je leur en laisse la responsabilité. Il y a, certes, eu débat en interne. Ce n'est pas une faiblesse, mais au contraire une force de notre association, qui n'est fort heureusement pas monolithique.

G.W. Lorsque des propos racistes sont tenus et que le procureur lance des poursuites, c'est le rôle de la Licra que de se constituer partie civile. D'ailleurs, j'ai participé aux débats qui ont précédé cette décision du bureau de la Licra, et si le débat fut vif, personne n'a contesté l'analyse qui en était faite. Quelques semaines après ce procès, le rapport moral du président a été plébiscité par les adhérents lors de notre assemblée générale. La Licra peut être fière de son action, et si quelques-uns ont démissionné à cause de ce procès, c'est peut-être le signe qu'ils n'avaient plus leur place dans une association antiraciste universaliste.

S.G. La Licra combat le racisme et l'antisémitisme d'où qu'ils viennent. Notre ligne est souvent très complexe à tenir, mais c'est ce qui fait sa spécificité et son caractère unique. Nous ne céderons rien sur la lutte contre les discriminations, l'antisémitisme et pour le respect de la laïcité.

« LE MILITANTISME AUJOURD'HUI PEUT ÊTRE UN CONTRE-DISOURS EFFICACE ET ESSENTIEL, UNE ARME INDISPENSABLE POUR LUTTER CONTRE LES DISCOURS DE HAINE. ».

Sabrina Goldman

EN CAS DE POURSUITES POUR PROPOS RACISTES, « C'EST LE RÔLE DE LA LICRA DE SE CONSTITUER PARTIE CIVILE. »

Gilles Winckler, à propos de l'affaire Ben Soussan.

A SAVOIR

Loi du 26 juillet 2017

Seront notamment inéligibles les candidats condamnés pour discrimination, injure ou diffamation publique, provocation à la haine raciale, sexiste ou à raison de l'orientation sexuelle.

LA LICRA EN ACTIONS

350 000 dépliants d'aides aux victimes distribués chaque année

5 000 bénéficiaires des actions culturelles de la LICRA

18 145 jeunes par an sensibilisés à l'antiracisme par le sport

32 000 élèves de 6 à 18 ans, bénéficiaires de plus de 1 500 interventions scolaires en 2016

5 000 gendarmes ou policiers formés chaque année par la LICRA

25 000 abonnés à la Newsletter de la LICRA

97 000 fans sur Facebook

14 000 followers sur Twitter

1 000 signalements de contenus haineux reçus chaque année par la LICRA

2 300 plaignants aidés par la plateforme juridique nationale de la LICRA et par les permanences juridiques des sections

230 700 heures de bénévolat

48 000 exemplaires du *Droit de Vivre* distribués en 2016. Le plus ancien journal antiraciste du monde, édité par la LICRA depuis 1932

100 dossiers juridiques et procès engagés en 2016

SUIVRE LA LICRA SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



JE M'ABONNE AU DROIT DE VIVRE DIGITAL

Au numéro : 5€ / À l'année : 20€

→ www.licra.org/le-droit-de-vivre

